Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • Asie • Jour 2

Code sujet **23HGGSPJ2JA1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Dissertation (au choix parmi les sujets 1 et 2)
2 réponses • sujet p. 2–2

Exercice 2 — Étude critique de documents : Valorisation et protection du patrimoine
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 1

10 points

Dissertation (au choix parmi les sujets 1 et 2)

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet 1 : « Le changement climatique : évolution, acteurs et tensions. »

Démarche et plan argumenté — Dissertation 1

Le sujet demande d'étudier ensemble trois dimensions : l'évolution du climat, les acteurs qui contribuent à cette évolution ou tentent d'y répondre, et les tensions que ces évolutions suscitent. Il ne faut donc réduire le changement climatique ni à un phénomène naturel ni à une question exclusivement environnementale : il constitue aussi un enjeu économique, politique et géopolitique.

1. **Un phénomène climatique ancien, mais une évolution récente largement accélérée par les sociétés humaines.** Il faut distinguer les variations naturelles du climat du réchauffement contemporain, dont l'origine anthropique est établie par les travaux scientifiques.
2. **Une pluralité d'acteurs, entre expertise, responsabilités et action.** États, organisations internationales, scientifiques, entreprises, collectivités et citoyens n'ont ni les mêmes moyens ni les mêmes intérêts.
3. **Une coopération nécessaire, mais traversée par de fortes tensions.** Les négociations climatiques cherchent à organiser l'action collective, mais se heurtent aux inégalités de responsabilité et de vulnérabilité, aux intérêts économiques et aux rivalités de puissance.

Cette organisation permet de montrer que le changement climatique n'est pas seulement un constat scientifique : il transforme les rapports entre les sociétés et met à l'épreuve la coopération internationale.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Dissertation 1 — Le changement climatique : évolution, acteurs et tensions

Le climat de la Terre a toujours connu des variations, liées notamment à des facteurs naturels. Toutefois, depuis la révolution industrielle, l'augmentation rapide des gaz à effet de serre dans l'atmosphère provoque un réchauffement dont l'origine humaine est solidement établie. Celui-ci affecte les sociétés de manière inégale et rend indispensables des décisions collectives. Or les États, les entreprises et les populations n'ont ni les mêmes responsabilités historiques ni les mêmes capacités d'action. Le changement climatique est ainsi à la fois une évolution physique du système climatique, un enjeu politique mobilisant des acteurs nombreux et une source de tensions. Comment le changement climatique a-t-il évolué, quels acteurs tentent d'en limiter les effets et pourquoi cette action suscite-t-elle des tensions ? On montrera d'abord que le réchauffement actuel se distingue par son rythme et par son origine largement anthropique, puis que sa prise en charge mobilise des acteurs multiples, avant d'étudier les limites et les conflits qui entravent la coopération.

Le climat n'a jamais été immuable. Les variations de température et de précipitations à l'échelle géologique ou historique résultent notamment de facteurs naturels, tels que les variations de l'activité solaire ou les grandes éruptions volcaniques. Mais le réchauffement observé depuis le XIXe siècle, et particulièrement depuis la seconde moitié du XXe siècle, se distingue par son rythme et par ses causes. L'industrialisation repose sur la combustion massive du charbon, puis du pétrole et du gaz. À cela s'ajoutent la déforestation, l'agriculture et certaines activités industrielles, qui accroissent les émissions de gaz à effet de serre. Ces gaz retiennent une partie de la chaleur dans l'atmosphère.

Créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) synthétise les connaissances scientifiques internationales. Dans son sixième rapport d'évaluation, il estime que la température moyenne mondiale de la période 2011-2020 dépassait d'environ 1,1 °C celle de la période 1850-1900. Il conclut que l'influence humaine a sans équivoque réchauffé l'atmosphère, l'océan et les terres émergées. Le changement climatique se traduit par la hausse des températures, la fonte des glaciers et l'élévation du niveau marin, mais aussi par des modifications des précipitations et une aggravation de certains phénomènes extrêmes. Il ne faut pas pour autant attribuer automatiquement chaque événement météorologique au réchauffement : les scientifiques évaluent plutôt la manière dont le changement climatique modifie la probabilité ou l'intensité de certains risques.

Les conséquences diffèrent selon les régions et les sociétés. Les îles et les littoraux bas sont exposés à la montée des eaux ; les régions arides sont particulièrement vulnérables aux sécheresses ; les populations disposant de logements, de services de santé et de moyens financiers limités peuvent avoir davantage de difficultés à faire face aux catastrophes. Le climat devient donc un enjeu de sécurité humaine, de développement et d'aménagement. L'adaptation — par exemple la protection des littoraux, la gestion de l'eau ou l'évolution des pratiques agricoles — est aussi nécessaire que la réduction des émissions, appelée atténuation.

Face à ce phénomène, les acteurs sont nombreux et leurs rôles diffèrent. Les scientifiques observent et modélisent l'évolution du climat ; le GIEC évalue et rend accessibles les résultats des recherches, sans décider à la place des gouvernements. Les États sont centraux, car ils négocient les accords internationaux, adoptent des politiques énergétiques et fixent des objectifs d'émissions. Toutefois, leur action dépend de choix économiques et de rapports de force intérieurs. Les grandes entreprises, notamment celles du secteur de l'énergie, peuvent contribuer aux émissions, mais aussi investir dans des technologies moins carbonées. Les collectivités territoriales agissent sur les transports, les bâtiments ou l'urbanisme, tandis que les associations, les mouvements citoyens et les populations exposées rendent le problème visible et réclament des mesures.

La réponse s’est progressivement organisée à l’échelle internationale. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée au sommet de la Terre de Rio en 1992, reconnaît le problème et établit un cadre de négociation. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997, fixe des objectifs contraignants de réduction des émissions pour les pays développés, mais sa portée reste limitée, notamment parce que tous les grands émetteurs ne sont pas soumis aux mêmes obligations. L’accord de Paris, adopté en 2015 lors de la COP21, marque une étape importante : presque tous les États s’engagent à présenter des contributions nationales et à les renforcer au fil du temps. L’accord vise à contenir l’élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Il prévoit également de renforcer l’adaptation et de mobiliser des financements.

Cette mobilisation ne signifie pas que les États poursuivent un objectif identique avec les mêmes moyens. Les pays industrialisés ont largement contribué aux émissions historiques et disposent généralement de davantage de ressources financières et technologiques. De nombreux pays en développement insistent donc sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et sur la nécessité d’un soutien financier et technique. Les pays exportateurs d’hydrocarbures peuvent, de leur côté, craindre qu’une sortie rapide des énergies fossiles menace leurs recettes. Les pays en développement doivent concilier lutte contre la pauvreté, accès à l’énergie et limitation des émissions. Par ailleurs, la Chine est aujourd’hui le premier émetteur annuel de gaz à effet de serre, tandis que les pays développés portent une responsabilité historique importante : comparer les responsabilités suppose donc de préciser si l’on considère les émissions actuelles, les émissions cumulées ou les émissions rapportées à la population.

Ces écarts nourrissent des tensions diplomatiques et des débats sur la justice climatique. Les pays les plus vulnérables, qui ont souvent peu contribué aux émissions historiques, peuvent subir de graves conséquences et réclament des financements pour l’adaptation ainsi que pour les pertes et préjudices déjà subis. À la COP27, en 2022, les États ont décidé de créer un fonds consacré aux pertes et préjudices ; son opérationnalisation a été lancée à la COP28, en 2023. Cette avancée ne règle toutefois ni la question du montant des financements ni celle de leur répartition. Les engagements annoncés par les États peuvent aussi être insuffisants au regard des objectifs de l’accord de Paris, et leur mise en œuvre est difficile à contrôler.

La transition énergétique elle-même crée des rivalités. Les États cherchent à sécuriser leur approvisionnement et à préserver leur compétitivité, tandis que la production de technologies bas carbone et l’accès aux minerais nécessaires deviennent des enjeux économiques et stratégiques. Les politiques climatiques peuvent susciter des contestations lorsqu’elles sont perçues comme socialement injustes ou lorsqu’elles font peser une part disproportionnée de l’effort sur les ménages modestes. La coopération est en outre fragilisée par les changements de politique nationale : les États-Unis ont annoncé leur retrait de l’accord de Paris en 2017 ; ce retrait est devenu effectif en novembre 2020, puis les États-Unis ont réintégré l’accord en février 2021. Cet exemple montre combien la continuité des engagements dépend des rapports politiques internes.

En somme, le changement climatique contemporain se distingue des variations naturelles passées par l’accélération récente du réchauffement et par le rôle déterminant des activités humaines. Sa prise en charge mobilise des scientifiques, des États, des organisations internationales, des entreprises et des sociétés civiles. Les accords internationaux, en particulier celui de Paris, organisent une réponse commune, mais ne suppriment pas les tensions portant sur les responsabilités, le financement, le rythme de la transition et la répartition de ses coûts. La difficulté centrale est donc de rendre l’action climatique à la fois suffisamment ambitieuse, durable et équitable.

Question Dissertation 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet 2 : « La diplomatie et le défi de la construction de la paix depuis 1648. »

Démarche et plan argumenté — Dissertation 2

Le sujet invite à étudier l'action diplomatique depuis 1648, date des traités de Westphalie qui mettent fin à la guerre de Trente Ans, jusqu'à l'époque contemporaine. Il faut montrer que la diplomatie contribue à construire la paix par la négociation, les traités et les institutions, sans supposer que la paix soit un état définitif ni que les relations internationales aient suivi un progrès continu.

1. **De 1648 aux guerres mondiales, la diplomatie organise un ordre entre États et cherche à stabiliser les rapports de force.** Des traités et des congrès mettent fin aux conflits et réaménagent les relations entre puissances, mais les rivalités et les limites de cet ordre conduisent à de nouvelles guerres.
2. **Après 1918, puis surtout après 1945, la construction de la paix se veut collective et institutionnelle.** La Société des Nations puis l'Organisation des Nations unies cherchent à prévenir les conflits, avec des résultats contrastés ; la Guerre froide limite l'efficacité de la sécurité collective, mais la diplomatie contribue aussi à prévenir l'escalade et à conclure des accords.
3. **Depuis la fin de la Guerre froide, les règlements diplomatiques et les institutions doivent faire face à des conflits complexes et à des rivalités persistantes.** Des accords mettent fin à certaines guerres, mais leur application, la protection des populations et les divisions entre puissances montrent que la paix demeure fragile.

La problématique est la suivante : comment la diplomatie, depuis 1648, a-t-elle tenté de construire et de maintenir la paix, et pourquoi cette construction reste-t-elle toujours inachevée ?

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Dissertation 2 — La diplomatie et le défi de la construction de la paix depuis 1648

La diplomatie désigne les relations et les négociations entre acteurs politiques, en premier lieu les États. Elle permet de conclure des traités, de régler des différends ou de préparer une coopération. En 1648, les traités de Westphalie mettent fin à la guerre de Trente Ans, conflit particulièrement destructeur en Europe. Ils sont souvent associés à l'affirmation d'un ordre fondé sur des États souverains, sans que cela signifie que toutes les relations internationales ultérieures se soient organisées de manière égale ou pacifique. Depuis lors, les formes de la diplomatie ont changé : aux négociations entre puissances se sont ajoutées des organisations internationales et des dispositifs de sécurité collective. Pourtant, les guerres et les rivalités persistent. Comment la diplomatie, depuis 1648, a-t-elle tenté de construire et de maintenir la paix, et pourquoi cette construction reste-t-elle toujours inachevée ? On verra d'abord que les États ont cherché à stabiliser leurs relations par les traités et l'équilibre des puissances, puis que les guerres mondiales ont conduit à inventer des dispositifs de paix collective, avant de montrer que, depuis la fin de la Guerre froide, les succès diplomatiques restent confrontés à des conflits et à des limites durables.

Les traités de Westphalie, signés en 1648, constituent un jalon important dans l'histoire diplomatique européenne. Ils mettent fin à la guerre de Trente Ans, notamment par les traités de Münster et d'Osnabrück. Les négociations associent de nombreux représentants et visent à rétablir la paix dans un espace dévasté par les affrontements. La souveraineté des États et la recherche d'un équilibre entre puissances deviennent des principes essentiels des relations européennes. La diplomatie est alors principalement conduite par les souverains et leurs représentants : elle cherche à obtenir des garanties, à négocier des frontières et à empêcher qu'un État ne domine l'ensemble du continent.

Mais la paix ainsi construite n'abolit ni les conflits ni la politique de puissance. Les guerres continuent, et les traités réorganisent souvent les rapports de force davantage qu'ils ne font disparaître les causes des rivalités. Après les guerres napoléoniennes, le congrès de Vienne, réuni en 1814-1815, rassemble les principales puissances européennes. Il redessine les frontières et cherche à restaurer un équilibre continental. Le « concert européen », fondé sur la concertation entre grandes puissances, contribue à éviter pendant plusieurs décennies une guerre générale comparable aux guerres napoléoniennes. Toutefois, ce système protège d'abord les intérêts des puissances et ne garantit ni l'absence de guerres locales ni le respect des aspirations des peuples. Les révolutions et les mouvements nationaux du XIXe siècle illustrent les limites d'un ordre négocié principalement entre souverains.

La Première Guerre mondiale révèle l'échec de la diplomatie à empêcher une guerre totale. En 1919, les traités de paix, dont le traité de Versailles conclu avec l'Allemagne, redéfinissent l'ordre européen. La Société des Nations (SDN), créée en 1919 et installée à Genève, représente une innovation : elle doit favoriser le règlement pacifique des différends et rendre collective la sécurité. Mais elle ne dispose pas de moyens suffisants pour contraindre les États, et les grandes puissances ne la soutiennent pas toutes durablement. Les États-Unis, dont le président Woodrow Wilson avait défendu le projet, n'adhèrent pas à la SDN. Dans les années 1930, les agressions menées par des puissances expansionnistes et l'incapacité de l'organisation à les arrêter montrent la faiblesse de la sécurité collective. Les diplomaties de l'entre-deux-guerres ne parviennent pas à empêcher la Seconde Guerre mondiale.

Après 1945, les dirigeants cherchent à tirer les leçons de ces échecs. L'Organisation des Nations unies (ONU), créée en 1945, a pour objectif de maintenir la paix et la sécurité internationales. Sa Charte affirme le principe du règlement pacifique des différends et interdit en principe le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, sous réserve des exceptions prévues par la Charte. Le Conseil de sécurité peut adopter des décisions et autoriser certaines actions. Cependant, le droit de veto accordé à ses cinq membres permanents — États-Unis, URSS puis Russie,

Chine, France et Royaume-Uni — peut bloquer son action lorsque leurs intérêts divergent. L'ONU marque donc un progrès institutionnel important, sans être un gouvernement mondial capable d'imposer partout la paix.

La Guerre froide, de la fin des années 1940 à 1991, illustre cette contradiction. Les États-Unis et l'URSS s'affrontent par alliés interposés, notamment en Corée et au Vietnam, tandis que la menace nucléaire rend une guerre directe entre les deux superpuissances particulièrement dangereuse. La diplomatie sert alors à limiter les risques d'escalade et à organiser la coexistence. Les négociations sur la maîtrise des armements, ainsi que l'Acte final d'Helsinki de 1975, témoignent d'efforts de dialogue entre les blocs. Les accords de Camp David de 1978, négociés sous l'égide des États-Unis entre l'Égypte et Israël, ouvrent la voie au traité de paix israélo-égyptien de 1979. Ils montrent que la médiation diplomatique peut contribuer à régler un conflit même dans le contexte de la Guerre froide. L'ONU joue parfois un rôle dans le maintien de la paix, mais la rivalité entre les membres permanents du Conseil de sécurité restreint son efficacité. La paix dépend alors autant de la négociation que de la dissuasion et de l'équilibre des puissances.

Depuis la fin de la Guerre froide, la diplomatie a permis plusieurs règlements, mais elle doit agir dans un monde où se multiplient les acteurs et les formes de conflit. Les accords de Dayton de 1995 mettent fin à la guerre de Bosnie. Cet exemple montre que la médiation, les garanties et la négociation peuvent interrompre un conflit et instaurer des relations plus stables. La construction européenne constitue également une démarche de paix : la coopération entre la France et la République fédérale d'Allemagne, engagée notamment dans le cadre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier créée en 1951, contribue à rendre une nouvelle guerre entre ces deux pays difficilement concevable.

La diplomatie contemporaine ne se limite toutefois plus aux relations entre gouvernements. Les organisations internationales, les organisations régionales et les acteurs humanitaires participent à la prévention ou à la gestion des crises. L'ONU conduit des opérations de maintien de la paix, dont le déploiement dépend de mandats et de moyens acceptés par les États. Des organisations régionales peuvent également contribuer à la médiation. Parallèlement, les conflits contemporains mêlent parfois affrontements entre États, guerres civiles, groupes armés non étatiques et interventions étrangères. Il est alors difficile d'identifier toutes les parties à associer à la négociation, de faire respecter un cessez-le-feu ou de garantir la protection des civils.

Enfin, la construction de la paix ne se réduit pas à l'arrêt des combats. Un accord doit être appliqué, les institutions doivent être rétablies et les causes politiques ou sociales du conflit doivent être traitées. Les rivalités de puissance peuvent bloquer l'action du Conseil de sécurité ; les intérêts économiques et stratégiques peuvent primer sur les objectifs affichés de paix ; les populations concernées ne sont pas toujours suffisamment représentées dans les négociations. De plus, la diplomatie peut éviter une escalade sans résoudre durablement les désaccords. Elle est donc un instrument essentiel de la paix, mais son efficacité dépend de la volonté des acteurs de respecter les accords et de soutenir leur mise en œuvre.

Depuis 1648, la diplomatie a profondément évolué : les traités entre puissances et l'équilibre européen ont été complétés par la sécurité collective, les organisations internationales et des formes de médiation plus diverses. Elle a permis de mettre fin à des guerres, de prévenir certaines escalades et d'organiser des coopérations durables. Mais ni Westphalie, ni le concert européen, ni la SDN, ni l'ONU n'ont fait disparaître les conflits. La construction de la paix reste un défi parce qu'elle confronte des intérêts divergents et nécessite une action suivie au-delà de la signature des accords. La diplomatie est donc indispensable, mais elle ne peut produire une paix durable sans engagement politique, garanties effectives et prise en compte des sociétés touchées par les conflits.

Exercice 2

10 points

Étude critique de documents : Valorisation et protection du patrimoine

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : comment le patrimoine contribue-t-il au rayonnement de la France ?

Introduction. Le patrimoine comprend des biens matériels, comme les monuments et les lieux historiques, mais aussi des pratiques, des savoir-faire et des traditions transmis au fil du temps. Il contribue au rayonnement lorsqu'il rend une culture visible au-delà des frontières et nourrit l'image d'un pays. Les deux documents présentent des formes différentes de cette valorisation : le document 1 est un extrait de la décision 5.COM 6.14 du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Nairobi lors de sa cinquième session, du 15 au 19 novembre 2010 ; il décide d'inscrire le repas gastronomique des Français sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le document 2 est une photographie de l'AFP montrant le dîner d'État offert au palais de l'Élysée par le président français Emmanuel Macron au président de la République populaire de Chine Xi Jinping, le 25 mars 2019. **Comment le patrimoine contribue-t-il au rayonnement de la France ?** Il fait connaître une culture et des pratiques sociales, dont la reconnaissance internationale encourage la transmission ; il fournit également à l'État des lieux et des symboles qu'il peut mobiliser dans les relations diplomatiques.

I. La reconnaissance et la transmission du patrimoine culturel rendent la France plus visible.

Le document 1 montre que le patrimoine n'est pas seulement matériel : le repas gastronomique y est défini comme une « pratique sociale coutumière ». Il célèbre des moments importants de la vie et associe le plaisir du goût, le « bien manger » et le « bien boire », la recherche de produits, si possible locaux, l'accord des mets et des vins et des rites de table. Le texte souligne aussi la dimension collective de cette pratique : elle resserre les liens familiaux et amicaux et se transmet entre générations. Les gastronomes, présentés comme les dépositaires d'une connaissance de la tradition, contribuent à en préserver la mémoire.

L'inscription décidée par le Comité de l'UNESCO donne à cette pratique une visibilité internationale. Les critères reproduits dans le document mettent en avant son rôle social et sa transmission (R.1), ainsi que la possibilité que l'inscription rende le patrimoine immatériel plus visible et encourage le respect mutuel et le dialogue interculturel (R.2). Cette reconnaissance peut donc faire connaître des aspects de la culture française à des publics étrangers et contribuer à son attractivité, notamment auprès de personnes intéressées par la gastronomie et les pratiques culturelles. Elle n'est toutefois pas la preuve, à elle seule, d'effets mesurés sur le tourisme ou l'influence de la France.

Le document associe cette mise en valeur à une politique de sauvegarde. Il indique que le repas est inscrit dans l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France et que les mesures prévues engagent la communauté, les autorités françaises et des associations. La transmission par l'éducation, la recherche et la promotion est notamment mentionnée (R.3). La participation des communautés à la candidature est également mise en avant (R.4). Le rayonnement repose donc, selon le document, sur la diffusion de la pratique, mais aussi sur sa préservation et sa transmission comme patrimoine vivant. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Il faut cependant prendre en compte la nature et les limites de cette source. Il s'agit d'une décision institutionnelle qui s'appuie sur le dossier de candidature présenté par la France ; elle établit l'inscription et expose les critères retenus, mais ne constitue pas une enquête indépendante sur les habitudes de l'ensemble des Français. Le repas décrit correspond à une pratique patrimoniale mise en valeur et à un

FormaV - document d'entraînement non officiel

schéma formalisé ; il ne faut pas en déduire que tous les repas en France suivent ce modèle. Enfin, l'inscription sur la Liste représentative reconnaît et rend visible un patrimoine culturel immatériel : elle ne proclame pas une supériorité de la gastronomie française ni une propriété exclusive sur des pratiques culinaires.

II. Le patrimoine sert aussi de ressource symbolique à la diplomatie française.

Le document 2 présente une autre modalité du rayonnement : l'usage du palais de l'Élysée, lieu emblématique de la présidence de la République, pour accueillir un dirigeant étranger. La photographie montre une grande salle décorée, des lustres imposants et des tables disposées selon un protocole officiel. Le cadre et la mise en scène donnent au dîner une dimension solennelle. La réception associe ainsi l'image du patrimoine et du prestige de l'État français à l'hospitalité et aux usages de la table.

La légende précise que le président Emmanuel Macron offre ce dîner d'État au président chinois Xi Jinping, le 25 mars 2019. Le repas officiel constitue un moment de représentation dans les relations entre les deux pays : il permet à la France de recevoir son interlocuteur dans un cadre prestigieux et de donner à voir une certaine image de son histoire et de ses institutions. Cette mobilisation de symboles culturels relève de la puissance d'influence, souvent désignée par l'expression « soft power », qui complète les moyens politiques et économiques. Il ne faut toutefois pas confondre mise en scène diplomatique et résultat politique : la photographie ne montre ni le contenu des échanges ni l'issue des relations bilatérales.

Les deux documents se complètent : le premier expose la reconnaissance internationale et les mesures de transmission d'un patrimoine immatériel ; le second montre comment un lieu prestigieux est mobilisé lors d'une réception officielle. Dans les deux cas, le patrimoine contribue à produire et diffuser une image de la France. Ils ont néanmoins des limites différentes : la décision de l'UNESCO atteste une inscription et rapporte les critères de candidature, sans mesurer les effets de cette reconnaissance ; la photographie de l'AFP montre un événement et son décor, mais ne permet pas de connaître les échanges diplomatiques eux-mêmes.

Conclusion. Le patrimoine contribue au rayonnement de la France en rendant sa culture visible et en favorisant la transmission de pratiques reconnues à l'échelle internationale, comme le montre l'inscription du repas gastronomique des Français en 2010. Il fournit également à l'État des lieux et des symboles mobilisables dans les relations diplomatiques, comme lors du dîner offert à Xi Jinping à l'Élysée le 25 mars 2019. Ces documents montrent des moyens de valorisation et d'influence, mais ne suffisent pas à prouver que ceux-ci entraînent automatiquement un succès diplomatique, une hausse de l'attractivité ou une supériorité culturelle.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le patrimoine contribue au rayonnement de la France en faisant connaître sa culture à l'étranger et en offrant à l'État des ressources symboliques pour sa diplomatie. L'inscription du repas gastronomique des Français sur la Liste représentative de l'UNESCO en 2010 rend visible une pratique sociale et souligne les enjeux de sa transmission. Le dîner d'État offert par Emmanuel Macron à Xi Jinping à l'Élysée, le 25 mars 2019, met en scène un lieu prestigieux dans les relations entre les deux pays. Ces exemples montrent une contribution au rayonnement, sans prouver à eux seuls un succès diplomatique ou une supériorité culturelle.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-asie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.